

Québec, le 29 janvier 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 25 novembre dernier, la députée de Taschereau déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant de conserver l'actuelle clinique sans rendez-vous sise à la Clinique Saint-Vallier, rue Montmagny à Québec.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux est bien conscient des difficultés d'accès à un médecin de famille que connaissent les citoyens du quartier Saint-Sauveur et nous sommes aussi sensibles à la vulnérabilité socio-économique qui caractérise la population de ce secteur de la ville de Québec.

D'abord, je tiens à souligner que le Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale et l'Agence de la santé et des services sociaux (Agence) de la Capitale-Nationale ont fait un travail indéniable pour supporter l'offre de services en sans rendez-vous à la Clinique-réseau (CR) Saint-Vallier dans ce dossier. En effet, bien que plusieurs problèmes d'organisation persistent au sein de la CR, il a été convenu avec l'Agence que le financement de la CR serait maintenu jusqu'en juin 2015 afin de supporter les médecins dans leur offre de services médicaux.

Ainsi, tous les efforts sont mis de l'avant pour maintenir l'offre de services en sans rendez-vous, de façon transitoire, jusqu'au repositionnement de la CR dans ce même secteur. À cet égard, nous vous informons que deux nouveaux groupes de médecins de famille ont déjà été identifiés et ont signifié leur intérêt pour former une nouvelle CR en basse-ville de Québec.

... 2

Enfin, nous pouvons vous assurer que nous suivons de près l'évolution de ce dossier. Nous travaillons en étroite collaboration avec les instances locales et régionales afin que les meilleures solutions possible soient mises en œuvre dans les plus brefs délais, et ce, dans le but de maintenir et d'améliorer l'accessibilité aux services médicaux à la population.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

p. j.

N/Réf. : 14-MS-04939-01